

PIERRE DE CHAMPLAIN

HISTOIRE DU CRIME ORGANISÉ À MONTRÉAL 2

DE 1980 À 2000

INTRODUCTION

Le présent livre est la suite de mon ouvrage *Histoire du crime organisé à Montréal de 1900 à 1980*, paru en 2014 aux Éditions de l'Homme. Même si ce nouveau volet est loin d'être exhaustif, il couvre néanmoins les grands événements qui ont marqué le milieu criminel principalement à Montréal, mais aussi ailleurs au Québec, durant les années 1980 et 1990. Cette période a été sans contredit des plus actives, particulièrement au sein du clan italien et chez les bandes de motards, auxquelles je consacre un long chapitre.

Au cours de ces deux décennies, trois traits ont façonné l'image du crime organisé montréalais. Dans un premier temps, le milieu interlope s'est davantage mondialisé. De nature plutôt régionale qu'il était dans les années 1960 et 1970, il a pris graduellement une envergure internationale à partir des années 1980, avec l'arrivée d'organisations criminelles sophistiquées, telles que les cartels colombiens de la drogue et les bandes de motards aux nombreuses ramifications dans le monde. Cela sans oublier le clan sicilien, lequel, sous l'égide de la famille Rizzuto, a établi sa mainmise non seulement à Montréal, mais partout au Canada et même ailleurs dans le monde.

Le deuxième trait significatif de cette époque a été la diversification des activités illégales chez les différents groupes criminels de la métropole. Jadis cantonnés dans le trafic de la drogue et le racket de la protection, ces derniers ont élargi leurs horizons en perfectionnant leurs méthodes de blanchiment d'argent à l'échelle internationale et en investissant davantage dans l'économie légale.

Le troisième trait a été le recours systémique aux attentats à la voiture piégée et aux bombes incendiaires, observés au sein de la mafia montréalaise et chez les bandes de motards, qui ont souvent mis en péril la sécurité du public. L'usage de la violence dans le milieu interlope, on le sait, est un indicateur de tensions entre groupes qui se disputent le contrôle d'un territoire ou d'une activité criminelle, telle la vente de stupéfiants.

Contrairement à mon livre précédent, qui racontait l'histoire du crime organisé à Montréal par tranches de décennies, de 1900 à 1980,

en autant de chapitres, j'ai choisi cette fois-ci de couvrir les années 1980 à 2000 selon les thèmes que voici : le gang des frères Dubois ; le gang Provençal ; le clan italien ; les bandes de motards hors-la-loi au Québec ; divers gangs criminels ; la mondialisation de groupes criminels montréalais ; et enfin certaines activités criminelles à caractère économique.

Le chapitre 1 est consacré au gang des frères Dubois qui s'est bien fait connaître à Montréal dans les années 1960 et 1970, notamment lors des audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO). Dans ce chapitre, on verra que le gang a eu beaucoup de difficultés à se remettre sur les rails et à « se refaire une réputation », après qu'elle eut été passablement démolie par les travaux de la CECO. L'entrée en scène du délateur Donald Lavoie, un ex-tueur à gages des Dubois, va contribuer à l'affaiblissement de cette organisation québécoise dont les racines remontent aux années 1950. On verra aussi que plusieurs autres criminels d'envergure ont imité le geste audacieux et courageux de Lavoie en devenant eux aussi des « témoins repentis ».

Le chapitre 2 relate les péripéties d'un gang dirigé par les frères Roger et Bernard Provençal, issus d'une famille de criminels de Rosemont, qui ont tenu en haleine les autorités policières pendant plus de 25 ans. Cette famille, aux nombreuses ramifications dans l'élément criminel francophone de Montréal, se spécialisait dans les vols à main armée et dans le braquage de convoyeurs de fonds, comme la Brink's et l'Alliance Blindée. Leurs faits d'armes ont été spectaculaires et forts en rebondissements de toutes sortes. Le gang a fini par s'effondrer après l'arrestation de Roger, le chef du gang et l'aîné de la famille. Mais ce sera Bernard qui causera le plus de sensations en devenant délateur, permettant ainsi aux policiers d'élucider des dizaines de règlements de comptes non éclaircis jusqu'alors. Cette époque a aussi donné l'occasion aux autorités de mettre sur pied un cadre législatif pour mieux gérer le contrôle et la conduite des témoins repentis.

Le chapitre 3, consacré au clan italien, est un suivi des activités du clan Cotroni. Au cours des années 1980, Frank Cotroni est revenu à Montréal après avoir purgé une peine d'emprisonnement aux États-Unis pour trafic de stupéfiants. Fort de l'appui d'une cohorte de criminels italiens et québécois, il a tenté de diriger la mafia montréalaise après le décès de son frère aîné, Vincenzo, en 1984. Mais les choses n'ont pas été faciles pour lui, puisqu'il était toujours dans la mire de la police. Il a d'ailleurs été appréhendé à maintes reprises et condamné

à la prison. Le scandale de l'infiltration de la mafia dans la boxe, amateur et professionnelle, de même que la trahison de son fidèle bras droit Réal Simard ont contribué à la chute du caïd montréalais.

Durant cette période, le clan italien a subi de nombreux règlements de comptes de même qu'une vague d'attentats à la bombe, notamment dans les cafés italiens. La lutte pour le contrôle de la distribution des appareils de vidéopoker dans les cafés et les bars a fait l'objet d'une âpre rivalité entre la faction calabraise, dirigée par Cotroni, et celle des Siciliens, dirigée par la famille Rizzuto. Et si tous ces mafiosi voyaient d'un bon œil le projet du gouvernement du Québec d'implanter des casinos dans la province parce qu'ils croyaient avoir l'occasion de s'y infiltrer, le gouvernement a coupé court à leurs espoirs. Quoi qu'il en soit, bien que je mentionne à maintes reprises le clan italien dans ce livre, je n'y aborde pas en profondeur les faits et gestes de la famille Rizzuto et des Siciliens Caruana-Cuntrera durant les années 1980 à 2000; ceux-ci ont déjà été racontés avec brio par les auteurs du livre *Mafia inc.*, André Cédilot et André Noël, ainsi que par Daniel Creusot, auteur d'*À qui profite le crime?*, deux ouvrages devenus des incontournables dans la littérature criminelle québécoise, auxquels je reporte le lecteur.

Le chapitre 4 raconte la longue ascension des Popeyes, une bande de motards de souche québécoise, qui deviendront, en 1977, les premiers membres fondateurs des Hells Angels. Il sera aussi question de la longue lutte entre les Hells Angels québécois et les Outlaws, leurs éternels ennemis, pour la conquête du marché de la drogue au Québec. Malgré leur suprématie bien établie, les Hells Angels ont éprouvé des difficultés internes durant cette période. En 1985, le chapitre de Laval a été éliminé lors d'une exécution tenue au repaire du chapitre des Hells Angels de Sherbrooke (à Lennoxville). Cet événement, qui marquera les annales québécoises, donnera lieu à une saga judiciaire vis-à-vis de laquelle les Hells Angels démontreront leur résilience et leur capacité à résister aux assauts, tant de leurs propres ennemis que des forces policières. Ce chapitre se termine par le long conflit sanglant des années 1990, qui mènera en 2000 à une trêve entre les Hells Angels et le gang des Rock Machine, passé dans le camp des Bandidos, un club américain originaire du Texas.

Le chapitre 5 aborde l'arrivée et la montée des gangs de rue jamaïcains et haïtiens à Montréal. Ces gangs, qui ont tenu en haleine les autorités durant les années 1980 et 1990, se distingueront par leurs nombreux actes de violence liés à leur lutte acharnée pour le contrôle

de la vente de la drogue, notamment le crack, une drogue des plus néfastes qui fera beaucoup de ravages.

Dans le chapitre 6, nous verrons que le crime organisé montréalais se mondialise de plus en plus à partir des années 1980. Des criminels québécois feront la manchette des journaux et des médias américains. Diverses enquêtes portant sur le crime organisé américain font état des activités criminelles de Québécois établis dans la région de Fort Lauderdale, en Floride. Ces criminels appartiennent, entre autres, au clan Cotroni et au gang de l'Ouest. Ces groupes sont impliqués dans le trafic de la drogue, notamment les drogues chimiques qui étaient fort prisées dans cette région à l'époque. Dans ce même chapitre, il sera aussi question de l'arrivée des gangs asiatiques à Montréal, des cartels colombiens, qui mènent des activités dans la métropole depuis la fin des années 1970, et de l'assassinat spectaculaire de M^e Sidney Leithman, un criminaliste qui frayait étroitement avec ces groupes de même qu'avec le gang de l'Ouest, alors dirigé par Allan Ross.

Enfin, le chapitre 7 traite du crime organisé et d'activités criminelles à caractère économique, comme celles du gang de Rémy Brissette, qui en faisait une spécialité durant les années 1990. Ce gang, qui entretenait certains liens avec le clan Rizzuto, faisait dans les fraudes à grande échelle, acculant à la faillite des hommes d'affaires. Il n'hésitait pas à recourir au meurtre pour parvenir à ses fins. Enfin, pour conclure ce dernier chapitre, nous examinerons les circonstances qui ont mené à l'assassinat de deux hommes étroitement impliqués dans le milieu des affaires et de la politique, soit Mario Taddeo et Henri Paquin.

CHAPITRE 1

La fin du gang des frères Dubois

«Ma vie est remplie des pires choses qui soient.»

– DONALD LAVOIE

Lors de leur passage devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), en décembre 1975, les membres de l'organisation criminelle des frères Dubois à la barre des témoins ont créé toute une sensation dans la population, la couverture médiatique ayant fait d'eux les vedettes de l'heure. Par la suite, les frères Dubois ont eu beaucoup de difficultés à retrouver leur anonymat et à «se refaire une réputation», puisqu'elle avait été passablement écorchée par les audiences de la CECO. L'entrée en scène du délateur Donald Lavoie, un ex-tueur à gages des Dubois, va contribuer à l'affaiblissement de cette organisation québécoise, dont les premiers faits d'armes remontent à la fin des années 1950. Grâce à son témoignage rendu avec aplomb, Lavoie parviendra à faire condamner son ancien patron, Claude Dubois, pour le meurtre de Richard Désormiers, le beau-frère de Frank Cotroni.

Plusieurs autres criminels d'envergure imiteront la démarche audacieuse et courageuse de Lavoie, et deviendront eux aussi des délateurs, appelés également «témoins repentis».

Donald Lavoie, un témoin repentis hors du commun

Donald Lavoie est né le 21 mai 1942 à Chicoutimi, une ville aujourd'hui connue sous le nom de Saguenay. Aîné d'une famille de trois enfants, deux garçons et une fille, il est placé dans un orphelinat à l'âge de six ans lorsque ses parents se séparent. Il gardera un très mauvais souvenir de son séjour dans cet établissement, où il subit maints sévices de la part des religieuses qui tentent, en vain, de

« casser » le caractère bouillant de l'enfant. Cette cruelle séparation de sa famille à un si bas âge le marquera à jamais. « Je ne pense pas qu'un autre enfant pourrait accepter non plus, à moins que... On ne réagit pas tous de la même façon. En tout cas, moi, je ne l'ai jamais accepté. Je ne veux pas dire qu'une enfance malheureuse destine forcément au crime. Mais je sais que ça a joué particulièrement dans mon cas », confiera-t-il, dans une longue entrevue accordée au journaliste et auteur Alain Stanké¹.

À l'adolescence, Donald est transféré dans un orphelinat tenu par des frères, où il retrouve un semblant de liberté et prend goût à la musique. Mais son mauvais caractère cause encore problème, de sorte qu'on le renvoie du pensionnat. Il part à Montréal retrouver sa mère, qui y a refait sa vie avec un autre homme. L'arrivée soudaine de ce fils qu'elle n'a pas vu depuis plusieurs années bouscule son quotidien. Comme pour s'en débarrasser, elle le place au Mont-Saint-Antoine, un « établissement de réforme » pour jeunes délinquants. L'adolescent en ressort au bout de deux ans avec un diplôme de mécanicien en poche.

Lavoie connaît ses premiers démêlés avec la justice dès l'âge de 16 ans. Bénéficiant d'une sentence avec sursis de deux ans pour un cambriolage dans un commerce de Chicoutimi, il revient à Montréal pour de bon en 1970, et trouve un emploi comme mécanicien à 40 \$ par semaine. Mais l'attrait de l'argent facile et la vie des criminels le fascinent. Il fréquente la « Main », un quartier chaud de la ville, où il commence son apprentissage du crime professionnel².

Un jour, découragé et sans le sou, il fait la rencontre de Claude Dubeau, un natif du quartier Saint-Henri, à Montréal, avec qui il devient rapidement ami. Dubeau est à ce moment-là le bras droit de Claude Dubois, le chef du clan des frères Dubois.

Claude Dubois est né le 15 novembre 1936 dans le quartier Saint-Henri. Il abandonne l'école pour de bon après avoir terminé sa 9^e année. Les policiers, qui le connaissent bien pour avoir souvent eu maille à partir avec lui, le décrivent comme le plus instruit de la famille. « C'est certainement le plus raffiné des Dubois. Il a une certaine classe, s'exprime relativement bien et est toujours bien vêtu », selon un des anciens membres de la section des prêts usuraires de la police de Montréal. Alors qu'il possède un léger casier judiciaire, Dubois écope d'une sentence de deux ans de pénitencier pour vols et recels. Il est aussi cité à procès, à titre de co-accusé, pour la mort violente de Gilles Petit, un jeune homme de Saint-Henri abattu accidentellement, alors qu'il marchait dans la rue, d'une balle à la tête « perdue » au cours d'une lutte dans une taverne, le 28 mai 1959 ;

Dubois s'en tirera finalement avec une accusation moindre, soit celle d'avoir causé des lésions corporelles, qui lui vaudra 4 mois et 25 jours de prison. Quelques années plus tard, soit au début de la décennie 1970, Claude Dubois oriente sa carrière criminelle dans le racket des prêts usuraires, un domaine où, de son propre aveu, il excelle, puis, à partir de 1974, il lorgnera plutôt le trafic de stupéfiants, beaucoup plus lucratif³.

C'est donc par l'entremise de Dubeau que Donald Lavoie fait la rencontre de Claude Dubois. Se sentant adopté et accepté dans le groupe, Lavoie comprend qu'il est en train de s'intégrer à un cercle « d'intouchables », c'est-à-dire une « famille » que la police et la justice peuvent difficilement atteindre. Mais pour pouvoir devenir membre du gang et obtenir le respect du groupe, Lavoie doit montrer de quoi il est capable. « Pour faire partie de l'équipe, il fallait avoir fait ses preuves, c'est-à-dire qu'il fallait avoir tué⁴ ! » explique-t-il. Il ne mettra pas beaucoup de temps à se faire remarquer de façon éclatante par ses talents de tueur à gages, froid et rapide comme l'éclair.

Au début des années 1970, le gang Dubois mène principalement ses activités criminelles dans le centre-ville de la métropole. À cette époque, il livre une concurrence farouche au clan Cotroni-Violi, qui exerce sa suprématie dans le secteur, pour la prise de contrôle des bars et des tavernes. Cette lutte est essentielle au gang Dubois s'il veut pouvoir y imposer ses rackets liés à la prostitution, à la vente de la drogue, et à la protection des portiers et des serveurs aux tables. Petit à petit, les établissements finissent par tomber sous son joug. « Le premier but de notre groupe, c'était d'étendre le trafic de drogue, d'augmenter nos points de vente, d'éliminer ceux [les vendeurs indépendants] qui vendaient leur stock pour qu'on puisse vendre le nôtre⁵ », de raconter Lavoie.

Seul Laurier Gatien, propriétaire de la Taverne de Montréal, sise à l'angle de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent, au cœur de la « Main », tient tête aux frères Dubois et refuse obstinément de payer la fameuse « protection ». La Taverne de Montréal représente alors un enjeu majeur pour les Dubois, qui veulent faire de cet établissement leur centre névralgique pour la vente des stupéfiants et la mise sur pied d'un réseau de prostitution masculine dans le centre-ville. C'est à ce moment-là qu'entrent en scène Donald Lavoie et son frère Carl⁶.

Le samedi 19 juin 1971, les deux frères Lavoie rendent visite à Laurier Gatien, qui résiste toujours à leurs menaces. Ils lui donnent un dernier avertissement. « On est sérieux, fais attention. Lis les

journaux, demain», lui lancent-ils avant de quitter les lieux⁷. Le lendemain matin, les journaux du dimanche publient à la une la nouvelle du double meurtre du propriétaire du Café Jan-Lou, Louis Fournier, cabaretier et chanteur à ses heures, et de son organiste, Robert Beaupré, sauvagement assassinés de plusieurs balles. Le Café Jan-Lou, situé sur le boulevard Saint-Laurent à deux portes de la Taverne de Montréal, est un bar-salon où l'on présente des spectacles de musique country. Il n'a pas la réputation d'être un établissement «à problèmes», et la police est rarement appelée à intervenir sur les lieux. La tuerie s'est déroulée vers 4 h 30 du matin, dans la pièce servant à l'entreposage de l'alcool. C'est à cet endroit que les policiers ont découvert les corps ensanglantés des deux victimes. Le reporter du *Journal de Montréal* avance l'hypothèse que ce règlement de comptes était un «coup de semonce» destiné à «effrayer une autre personne», en allusion au racket de protection qui sévit dans ce quartier chaud du bas de la ville⁸.

Cependant, les événements ne se déroulent pas tout à fait comme Donald Lavoie l'avait prévu. Des témoins de la scène l'ont en effet identifié. Quelle n'est pas sa surprise de voir sa propre photo dans le *Journal de Montréal* ! Sachant que la police ne tarderait pas à l'arrêter, Lavoie décide, avec l'aide du clan Dubois, de s'enfuir à New York. Il y séjourne durant un an, jusqu'au jour où il est appréhendé par la police new-yorkaise, qui l'accuse d'avoir braqué une arme à feu en direction d'un policier. Expulsé des États-Unis, Lavoie est ramené à Montréal par des enquêteurs du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM), comme on désignait à cette époque le corps de police montréalais⁹, qui l'inculpent du double meurtre du Café Jan-Lou. À la suite de témoignages contradictoires et faute de preuves suffisantes, Lavoie est acquitté en octobre 1972¹⁰. Cette affaire fera de Donald Lavoie une étoile montante dans l'organisation des Dubois, et un homme respecté et craint de la petite pègre de Montréal.

En décembre 1975, les travaux de la CECO, mise sur pied par le gouvernement libéral de Robert Bourassa en 1972, mettent au jour pour la première fois les faits et gestes des frères Dubois. Ce gang, composé de neuf frères et d'une sœur tous nés dans le quartier Saint-Henri, défraie la manchette depuis les années 1950. Dans son rapport remis l'année suivante aux autorités, la CECO décrit le groupe des Dubois comme «l'une des deux plus importantes organisations criminelles de l'île de Montréal», après le groupe Cotroni-Violi. «[...] les méthodes impitoyables des Dubois, le grand nombre de

truands qui gravitent autour de chacun des neuf frères ainsi que la cruauté très redoutée de leurs hommes de main, en font le groupe criminel le plus influent à l'heure actuelle sur l'île de Montréal¹¹ », peut-on y lire.

Si les audiences de la commission d'enquête ne parviennent pas à anéantir le gang comme souhaité, elles ont au moins le mérite de forcer leur chef, Claude, à entrer dans la clandestinité pour quelques mois, le temps de laisser retomber la poussière sur les dossiers de la CECO. Au printemps 1976, Claude et son frère Raymond¹², l'aîné de la famille, doivent à nouveau comparaître devant la CECO, à l'occasion d'une session spéciale convoquée par les commissaires. Le témoignage cousu de fil blanc de Claude lui vaut une accusation de parjure¹³.

Les travaux de la CECO n'importent aucunement Donald Lavoie ni la plupart des membres du gang, d'ailleurs. Lavoie a effectué une brève apparition devant les commissaires, mais sans plus. Il continue de travailler pour les Dubois et devient leur tueur à gages officiel. Mais à la fin de l'année 1980, le vent tourne : le 23 décembre, Lavoie est appréhendé par les policiers de la Sûreté du Québec dans un chalet, à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, au nord de Joliette. Il s'y cache depuis quelques semaines afin d'échapper à ceux qui ont tenté de le tuer durant la réception d'un mariage. Le samedi 22 novembre 1980, il s'était en effet rendu à l'hôtel Quality Inn, rue Sherbrooke Ouest, où Michel Dubeau, un des lieutenants du clan Dubois, célébrait son mariage. Deux avocats criminalistes montréalais, M^{es} Frank Shoofey et Gary Martin, y ont fait une brève apparition, le temps de féliciter les nouveaux mariés, puis ils ont quitté les lieux aussitôt¹⁴.

Pendant la soirée, Donald Lavoie s'est absenté momentanément de la salle de réception située au troisième étage. Alors qu'il passait près du vestiaire, il a clairement entendu la voix de Claude Dubois qui ordonnait à Alain Charron, un autre membre du gang et ami inséparable de Lavoie, de se débarrasser de lui. Lavoie est retourné dans la salle complètement abasourdi par ce qu'il venait d'entendre. Comment expliquer un tel revirement de situation ? Il ne comprenait plus ce qui se passait, mais il a remarqué que les femmes avaient déjà commencé à désertier les lieux. Comme la culture du milieu le veut, elles ne devaient pas voir ce qui était sur le point de survenir.

Soudain, Michel Dubeau l'a interpellé : « Dis donc, Donald... ton coat s'est fait voler dans le vestiaire ! » Lavoie a compris qu'il s'agissait d'un subterfuge pour l'inciter à sortir de la salle, afin de le soustraire

à la vue des invités. Il savait mieux que quiconque qu'il avait laissé son manteau dans l'une des chambres de l'hôtel mises à la disposition des invités, et non au vestiaire. De plus, il se demandait comment Dubeau pouvait être au courant de la chose, puisqu'il n'avait pas quitté la salle de la soirée. Se sentant de plus en plus isolé, Lavoie voyait que sa fin approchait. Il a cherché désespérément une issue. Il est sorti de la pièce et a couru à toutes jambes dans un long corridor. Il a aperçu une chute à linge, a ouvert la portière et, sans hésitation, s'est laissé choir dans le vide pour se retrouver trois étages plus bas, dans la buanderie. À peine avait-il eu le temps de se réfugier dans le garage de l'hôtel que, déjà, il entendait des pas et des voix. C'étaient Charron et un autre individu, revolvers au poing, qui le cherchaient frénétiquement. Lavoie a quitté le garage après s'être assuré que les tueurs s'en étaient allés poursuivre leurs recherches ailleurs¹⁵.

Pourquoi Claude Dubois avait-il subitement décidé d'éliminer Lavoie ? Avait-il des raisons valables de le faire ? À vrai dire, non. Dans le milieu interlope, il arrive souvent que le leader d'une organisation criminelle, comme Dubois, devienne paranoïaque et commence à s'imaginer n'importe quoi sur la loyauté de ses hommes. Bien sûr, Lavoie avait commis plusieurs meurtres pour le compte de la famille Dubois et il en savait beaucoup sur les activités criminelles de l'organisation. Dans de telles circonstances, il en faut peu pour en venir à la conclusion qu'un membre de l'organisation est en train de devenir un indicateur de police. On le scrute et on trouve sa façon de se comporter bizarre, alors qu'il n'en est rien de la part de la personne concernée. C'est ce qui est arrivé dans le cas de Donald Lavoie, qui a été surpris lui-même du changement d'attitude de son patron. Ils sont nombreux, les gens du milieu de la pègre, qui ont été tués simplement sur des fausses impressions que l'on entretenait à leur égard.

Donald Lavoie n'avait pas l'intention de laisser passer cet incident sous silence. Le lendemain de ce complot déjoué, il a téléphoné à Alain Charron et lui a demandé de « passer le message » à Claude Dubois : il allait lui livrer une guerre totale. Le surlendemain, Lavoie est entré en contact avec Jean Tremblay, qu'il savait aussi être en mauvais termes avec Claude Dubois. Les deux hommes ont discuté d'un plan visant à le tuer. Mais pour ce faire, ils avaient besoin d'armes à feu en grand nombre. Lavoie savait bien que le gang Dubois était armé jusqu'aux dents ; grâce à ses nombreuses relations dans le milieu, il est parvenu à se procurer rapidement des armes et les gardait dans son appartement, à Chambly. Pas longtemps cependant,

car la police, au moyen de l'écoute électronique, était déjà au courant des intentions meurtrières de Lavoie. Le 30 novembre, les policiers ont perquisitionné son appartement et ont saisi tout un arsenal d'armes disparates. Lavoie a été accusé de possession illégale d'armes à feu et a été remis en liberté en attendant de comparaître devant un juge¹⁶.

Claude Dubois et ses acolytes n'étaient pas sans savoir qu'ils avaient commis une grave erreur en ratant Donald Lavoie et ils étaient conscients qu'il était désormais une sérieuse menace. C'était qui, de Lavoie ou de Dubois, tomberait le premier. Dubois savait parfaitement qu'il était dans son intérêt de mettre la main sur Lavoie et de le tuer le plus vite possible, avant que la police ne le capture. Quant à Lavoie, il se savait isolé, donc vulnérable. Il avait vite compris qu'il ne pourrait pas longtemps tenir le coup tout seul face à un gang aussi puissant et bien organisé. Aussi, pour sa propre sécurité, il avait décidé de quitter la métropole, qu'il jugeait beaucoup trop dangereuse pour lui, et s'était réfugié à Saint-Alphonse-de-Rodriguez.

L'enlèvement de Thomas Prucha

L'idée de se venger de Claude Dubois ne cessait de germer dans l'esprit de Lavoie. Il consacrait des jours entiers à mettre au point son plan. Mais avant d'aller plus loin, il lui fallait trouver des fonds, et rapidement. Il a songé à enlever le comptable d'une banque, un certain Thomas Prucha, que Jean Tremblay connaissait, et à le séquestrer contre le paiement d'une rançon. Lavoie, Jean Tremblay, son frère Paul, Marc-André Blanchette, ainsi que Micheline Travers sont passés à l'action dans la soirée du 7 décembre 1980. Les quatre hommes se sont présentés à l'appartement des Prucha, situé sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Montréal. L'épouse de Prucha leur a ouvert. Mauvaise surprise pour eux, elle leur a annoncé que son mari n'était pas là, qu'il s'était absenté quelques instants. Les choses se sont compliquées davantage lorsque le quatuor a constaté qu'une autre personne, la belle-mère de Prucha, était présente sur les lieux.

Le comptable est arrivé quelques instants plus tard. Il a été accueilli à la pointe du revolver par les intrus qui l'attendaient de pied ferme. Les deux femmes et Prucha, solidement ligotés, ont été amenés dans une chambre de l'hôtel Wandlyn, rue Sherbrooke Est, et gardés à cet endroit toute la nuit. Tôt le matin du 8 décembre, les frères Tremblay et Blanchette ont accompagné Prucha à son lieu de

travail, la succursale de la Banque canadienne impériale de commerce à Longueuil, où le comptable a remis à ses ravisseurs les sacs des dépôts de nuit, qui contenaient quelque 135 000 \$. Pendant ce temps, les deux femmes demeuraient emprisonnées dans la chambre d'hôtel, sous l'œil vigilant de Lavoie. Quelques heures plus tard, l'épouse et la belle-mère de Prucha étaient libérées, saines et sauvées¹⁷.

La police n'a pas tardé à retracer les auteurs de l'enlèvement, grâce à l'écoute électronique qu'elle effectuait depuis un bon moment sur la ligne téléphonique de Lavoie et celle de ses complices. Une filature serrée avait aussi permis aux policiers de localiser l'endroit où Lavoie se terrait. Ils savaient donc que ce dernier était sur le point de prendre possession d'une importante livraison d'armes et ils craignaient le déclenchement, à plus ou moins brève échéance, d'un affrontement sanglant entre Lavoie et les Dubois. Par ailleurs, les analystes de la police de la CUM, chargés de décoder les conversations téléphoniques interceptées par l'écoute électronique, avaient aussi déduit que Claude Dubois avait réussi à découvrir l'endroit où Lavoie se cachait¹⁸.

Le fameux soir du 23 décembre 1980, les policiers jugent que c'est le moment d'intervenir avant que la situation s'aggrave. Donald Lavoie, qui ne se doute de rien, se promène sur le balcon de son chalet à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, tandis que Jean Tremblay et Micheline Travers se trouvent à l'intérieur. Soudain, Lavoie entend le vrombissement des hélices d'un hélicoptère. Il voit inscrit le mot « POLICE » sous le ventre de l'appareil qui survole l'endroit à très basse altitude. Des dizaines de policiers de la Sûreté du Québec encerclent déjà la propriété. Lavoie et Tremblay réalisent qu'ils n'ont aucune chance de s'enfuir. Ils se rendent sans opposer de résistance.

Dès son arrivée au quartier général de la police de la CUM, rue Bonsecours dans le Vieux-Montréal, les policiers informent Donald Lavoie des raisons de son arrestation, c'est-à-dire l'enlèvement, la séquestration et l'extorsion. Lavoie passe le jour de Noël seul dans une cellule, à réfléchir à son passé de criminel. Il ne comprend toujours pas pourquoi les Dubois ont cherché à le tuer, lui qui a commis si souvent des assassinats pour le compte du gang. «Ç'a été pour moi la débandade, moralement; j'ai été trahi au plus profond de moi-même», déclarera Lavoie deux ans plus tard, lors de son témoignage au procès de Claude Dubois, accusé du meurtre de Richard Désormiers¹⁹.

Lavoie prend alors une décision importante. Comprenant qu'il n'a plus rien à perdre et sachant que sa tête est mise à prix par le « milieu », il choisit de passer du côté de la police. Le lendemain, 26 décembre, il demande à parler au sergent-détective Jocelyn

Dextraze de l'escouade des vols qualifiés du SPCUM. Le policier, qui le connaît bien pour en avoir fait le sujet de ses enquêtes pendant plusieurs années, lui avait lancé à son arrivée au quartier général : « T'es pas tanné de vivre comme ça ? » Ses paroles ont probablement résonné assez fort en Lavoie pour l'inciter à coopérer avec la justice. La première chose que ce dernier demande aux enquêteurs, c'est leur promesse d'assurer la protection de sa femme et de ses deux enfants, qui sont immédiatement placés sous protection policière continue²⁰.

L'ère des témoins repentis, qui sera un trait marquant des années 1980 dans le milieu interlope montréalais, vient de commencer. Donald Lavoie est le premier criminel à faire défection du « milieu ». Suivront tour à tour Bernard Provençal, Claude Jodoin, Réal Simard, du clan Cotroni, et Yves Trudeau, des Hells Angels. Cependant, Lavoie sera le seul, contrairement aux autres délateurs, à bénéficier d'une immunité judiciaire complète pour ses crimes passés, y compris pour les nombreux témoignages qu'il sera appelé à rendre dans les procès à venir de ses anciens complices, exception faite pour l'affaire de l'enlèvement et de l'extorsion de Prucha, accusations dont il aura à répondre devant la justice. Les autres témoins repentis, dont il sera question plus loin, ne jouiront pas d'autant de faveurs que Lavoie, mais ils obtiendront des sentences de prison réduites en échange de leur collaboration avec la justice.

La nouvelle de l'arrestation de Donald Lavoie ne tarde pas à se répandre comme une traînée de poudre dans la pègre locale. Aussi, M^e Frank Shoofey, son défenseur, s'inquiète de ne pas avoir déjà reçu un appel de son client plus de 48 heures après son arrestation. Le criminaliste se rend donc au palais de justice, à la salle des comparutions, où il s'attend à apercevoir Lavoie dans le box des accusés, mais ce dernier ne s'y trouve pas. On informe M^e Shoofey que la comparution de Lavoie a été remise à une date ultérieure. L'avocat trouve la chose plutôt étrange. En compagnie d'un autre collègue, M^e Gary Martin, il se rend à la section des vols qualifiés de la police de la CUM, où il réussit enfin à s'entretenir avec son client et lui demande ce qui se passe. « J'ai changé de bord, lui répond Lavoie. J'ai pas besoin d'avocat de la défense. Je me suis choisi un procureur de la Couronne²¹ ! » M^e Shoofey, sans doute sous le choc de la nouvelle, réalise la gravité de la décision dont Lavoie vient de lui faire part : l'ancien tueur à gages a décidé de retourner sa veste. Il n'y a plus rien à faire. M^e Shoofey s'empresse d'informer Claude Dubois de la catastrophe qui s'apprête à s'abattre sur lui.

Lavoie est alors confié aux soins du sergent-détective Richard McGinnis, qui, au cours des mois et des années qui suivront, deviendra non seulement son « contrôleur », mais aussi un guide, un protecteur, avec qui il se liera d'amitié²². Dans le milieu policier, le « contrôleur » est celui « [...] qui agit comme intermédiaire entre le délateur et les différentes instances de l'administration de la justice. Les demandes du délateur [sont] faites à son contrôleur qui, lui, s'occup[e] de les acheminer aux personnes responsables²³ ».

Dans la confession qu'il fait aux policiers pendant 18 heures d'affilée, Lavoie, qui se qualifie lui-même de tueur à gages, avoue avoir commis 15 meurtres. Il a, en outre, participé à 34 autres meurtres au cours d'une période s'étalant sur une douzaine d'années. Il fournit également des renseignements importants sur quelque 80 autres meurtres non élucidés jusqu'alors, survenus au Québec ou ailleurs au Canada. Selon lui, plusieurs de ces victimes étaient d'innocentes personnes, tuées par erreur ou parce qu'elles s'étaient trouvées au mauvais endroit au mauvais moment. La majorité de ces meurtres, avouera Lavoie, ont été commis pour le compte du gang Dubois dans le but d'agrandir son territoire de commerce de la drogue. « Nous voulions éliminer la concurrence²⁴. »

Le 7 janvier 1982, au terme d'un procès de 13 semaines, Jean Tremblay est trouvé coupable par un jury des Assises criminelles de crimes d'enlèvement et d'extorsion du comptable Thomas Prucha, grâce à la déposition de Donald Lavoie, le principal témoin de la Couronne. Tremblay est condamné à 20 ans de pénitencier pour enlèvement et à une peine de 7 ans pour extorsion, les deux peines devant être purgées consécutivement. Il s'agit de l'une des sentences les plus sévères jamais imposées au Canada pour un enlèvement. Une semaine plus tard, Lavoie plaide coupable aux mêmes accusations et écope de huit ans de prison. Pour des raisons évidentes de sécurité, le ministère public consent à ce qu'il purge sa peine au quatrième étage du Centre de prévention de Parthenais, l'étage réservé aux délateurs, qui est constamment surveillé par des membres de l'escouade antigang de la police de Montréal. Comme il ne peut circuler parmi la population carcérale ordinaire, Lavoie a droit à une cellule de 25 pieds sur 30 pieds, dotée d'une salle de bain, d'un téléphone et d'un téléviseur. Quand il n'a pas à témoigner devant la cour, il passe ses heures libres à lire des livres sur la psychologie et des biographies, qu'il affectionne. Il suit également des cours par correspondance en philosophie et en science politique donnés par l'Université Laval²⁵.

La chute de Claude Dubois

Quand il apprend que Donald Lavoie est passé du côté des policiers, Claude Dubois comprend dès lors que ses jours de liberté sont comptés. Il ne se laisse pas abattre pour autant, même s'il a toutes les raisons au monde de craindre plus que quiconque les révélations compromettantes de Lavoie à son sujet. Dubois se met en tête de «casser» Lavoie. Pour ce faire, il fait appel aux membres du clan et à ses associés afin d'obtenir le plus de renseignements possible sur son compte. Il met ainsi la main sur les enregistrements de la déposition de Lavoie que ce dernier a rendue lors de l'enquête préliminaire de Jean Tremblay. Mais en écoutant attentivement les cassettes, Dubois se rend compte qu'il sera impossible, sinon fort difficile, de miner la crédibilité de Lavoie en contre-interrogatoire, parce que ce dernier s'en tient strictement à la vérité²⁶.

Le 17 janvier 1981, Dubois décide de se réfugier aux États-Unis, le temps de retrouver son calme devant la tempête qui se pointe à l'horizon. Il part avec sa femme, Madeleine. Alain Charron et sa compagne sont également du voyage. Au bout de trois semaines, Dubois en a déjà assez. Il ne tient plus en place. Il se rend compte qu'il ne gagne rien à fuir; aussi décide-t-il de revenir à Montréal pour faire face à la musique.

Entre-temps, depuis son arrestation en décembre 1980, Lavoie a commencé à servir de témoin délateur dans plusieurs procès impliquant ses anciens complices. Il est devenu, comme il le dit lui-même, une «cible vivante», sa tête ayant été mise à prix par le milieu interlope, qui a offert à quiconque le tuerait une somme de 1 000 000 \$. Lavoie bénéficie d'une protection policière 24 heures par jour. Ainsi, en avril 1981, il témoigne, entre autres, au procès de Frank Laenens, accusé d'avoir tué, le 7 mai 1980, Ronald Lavergne, que les Dubois soupçonnaient, à juste titre, d'être un informateur de police pour le compte de la Sûreté du Québec²⁷.

Quant à Claude Dubois, il n'a qu'une idée en tête : éliminer Lavoie plutôt que d'avoir à l'affronter dans le box des accusés. Il ordonne à ses hommes de main d'examiner les abords du palais de justice de même que l'intérieur de l'édifice situé à l'intersection de la rue Saint-Antoine et du boulevard Saint-Laurent, dans le Vieux-Montréal. On songe à assassiner Lavoie au palais de justice même. Les hommes de Dubois ont remarqué que le délateur voyageait, entre Parthenais et le palais de justice, toujours à bord de la même voiture. Ils ont également noté que, pendant les apparitions de Lavoie devant la cour,

le véhicule demeurait sans surveillance dans le stationnement souterrain de l'édifice. On projette de placer un engin explosif sous l'auto, mais Adrien Dubois, plus avisé, s'y oppose, car il juge le plan beaucoup trop dangereux, étant donné que cela pourrait entraîner la mort de policiers²⁸.

En mars 1981, coup de chance pour les Dubois, ils parviennent à dénicher une « source » au sein de l'escouade antigang, dirigée à l'époque par le capitaine Julien Giguère de la police de la CUM²⁹. Ainsi, Claude Dubois est à même de prendre connaissance de toutes les déclarations de Lavoie à la police. Leur contenu n'est pas sans soulever une certaine inquiétude parmi les membres de l'organisation. Y sont mentionnés plusieurs noms de membres et d'anciens associés qui seraient susceptibles de devenir de potentiels informateurs. Dubois dresse une liste des individus qu'il juge dangereux pour la sécurité du gang, si jamais ils étaient arrêtés.

L'effet dévastateur des révélations de Donald Lavoie commence à se faire sentir. Le 12 avril 1981, Claude Dubeau, bras droit de Claude Dubois, est arrêté par les membres de l'escouade antigang. Depuis mai 1974, ce dernier était recherché relativement à une tentative de meurtre. Dubeau avait réussi à fausser compagnie à ses gardiens, au beau milieu du procès qu'il subissait pour ce crime, en prenant la fuite et n'avait pas été revu depuis. Toujours d'après les indications de Lavoie, la police retrouve les restes de Micheline Sylvestre, l'ex-concubine de Dubeau, que ce dernier, lors d'une crise de rage, avait froidement tuée d'un coup de couteau au thorax en mars 1974 en présence de Lavoie³⁰.

Le 23 juin suivant, une autre tuile s'abat sur le clan Dubois. Michel Dubeau, frère de Claude, est appréhendé à son tour alors qu'il se trouve au palais de justice. Il est accusé du meurtre d'Yves Théorêt, un jeune de 18 ans tué par erreur le 5 mai 1978, dans le stationnement du Café de l'Est à Montréal, alors que la personne visée, Daniel Gagné, se trouvait aussi sur les lieux. Une photographie prise par les policiers avait permis l'identification de la voiture de Dubeau dans le stationnement de l'établissement. Son arrestation est un revers pour l'organisation, car il a la responsabilité de mener à bien les activités du trafic de haschisch pour le compte de Claude Dubois³¹.

Dans la soirée du 8 avril 1982, l'escouade antigang décide de frapper le grand coup. De concert avec les membres de l'unité des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, elle procède à l'arrestation de Claude Dubois, alors âgé de 46 ans, à son domaine du lac Écho, dans les Laurentides. Yvon Belzile, 43 ans, originaire de

Comment Donald Lavoie, un ancien tueur à gages devenu un témoin repent, a-t-il contribué à la chute du gang des frères Dubois? Quelles circonstances ont mené au démantèlement de l'organisation de Roger et Bernard Provençal, passés maîtres dans les braquages de convoyeurs de fonds? Quels défis a dû relever le clan des Calabrais, dirigé par Frank Cotroni, de retour à Montréal après un séjour en prison aux États-Unis? Comment se sont implantés les Hells Angels en sol québécois et quel rôle ont joué les Popeyes dans cette fulgurante ascension? Gangs asiatiques, gangs de rue et truands spécialistes des crimes à caractère économique sont aussi passés au crible dans cet ouvrage qui rappelle les principaux événements de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «l'ère des délateurs». Dans un style alerte et direct, l'auteur dresse un panorama saisissant de l'échiquier du crime organisé montréalais de 1980 à 2000 et met en relief sa formidable expansion, qui lui confère aujourd'hui une notoriété à l'échelle internationale.

Originaire de Rimouski, **Pierre de Champlain** a étudié à l'Université d'Ottawa avant d'œuvrer au Parlement fédéral dans le domaine de la procédure parlementaire. De 1994 à 2005, il a agi à titre d'analyste de renseignements à la Direction des renseignements criminels de la Gendarmerie royale du Canada. Outre les deux tomes relatant l'histoire du crime organisé à Montréal, il a publié un essai sur les règles et les protocoles dans la *Cosa Nostra* américaine.